



Relevé de décisions - Réunion Groupe pays Tunisie Vendredi 23 septembre 2011

10h à 13h à Cités Unies France

Liste des participants

S.E.M. Chammari Khémaïs - Ambassadeur de la Tunisie auprès de l'UNESCO
Mme Ladgham Zohra - Chargée d'affaires a.i. - Ambassade de Tunisie en France
M. Bertholet Henri - Maire de Romans-sur-Isère, président du groupe-pays Tunisie de Cités Unies France
M. Despax Jean-Michel - Délégué au ministère des Affaires étrangères et européennes
M. Deshayes Frédéric - Responsable des relations internationales - Ville de Romans-sur-Isère
M. Tilliette François-Xavier - Chargé de coopération - Ministère des Affaires étrangères et européennes
Mme Skah Hajer - Chargée de mission - Cités Unies France
Mme Aubert Sabrina - Chargée de mission - Ministère des Affaires étrangères et européennes
Mme Briand Noëlle - Conseillère municipale - Ville de Montlouis
Mme Bridaa Héla - Présidente de l'Association « Lien d'amitié France-Tunisie » de St Etienne
Mme Kollros Julie - Chef de service de coopération - Ville de Valence
M. Ferradj Nasserline - Chargé de mission - Conseil général de Seine-Saint-Denis
M. Aouaichia Farid - Chef de projet - Communauté Urbaine de Dunkerque
Mme Bagot Axelle - Chargée de mission - Ville de Paris
Mme Boinot Marion - Coordinatrice de programme - Solidarité Laïque
Mme Pistre Alisson - Stagiaire - Région Limousin
Mme El Kamel Wiem - Stagiaire - Région Limousin
Mme Ismael Rim - Stagiaire - Cités Unies France
Mme Guimier Lucie - Stagiaire - Cités Unies France
Mme Takarli Annie - Vice-présidente ONG « Touiza solidarité »
M. Gasparetto François - Chargé de mission - Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche
M. Morin Georges - Délégué à la coopération - Ville de Gières
Mme Bagot Axelle - Chargée du secteur ANMO - Mairie de Paris
Mme Prévot Carole - Responsable relations internationales et Europe - Association des Maires de France

Ordre du Jour

Accueil des participants : à partir de 9h30

1 - Introduction

Par le président du groupe-pays, M. Henri Bertholet, maire de Romans-sur-Isère
Informations générales - Tour de table

2 - Actualité institutionnelle et politique en Tunisie

En présence de S.E M. Khemaïs Chammari, Ambassadeur représentant permanent de la Tunisie auprès de l'UNESCO
En présence de M. Jean-Michel Despax, délégué à la DAECT

La situation politique à l'approche des élections, *par Mme Sabrina Aubert, MAEE*

La coopération franco-tunisienne, *par M. François Xavier Tilliette, MAEE*

3 - Compte-rendu des activités de Cités Unies France depuis les changements en Tunisie

(mission technique d'avril, participation au Forum de la société civile en juin et au Colloque international de Hammamet sur la coopération décentralisée)

Par le président du groupe-pays, M. Henri Bertholet, maire de Romans-sur-Isère

M. Bertrand Gallet Directeur général de Cités Unies France

Mme Latifa Chay Adjointe au maire de Romans sur Isère

Mme Carole Prévot, Chargée de mission à l'Association des Maires de France

Mme Hajer SKAH chargée de mission Cités Unies France

4 - Etat des lieux de la coopération décentralisée Tuniso française du groupe-pays

Par les responsables des collectivités françaises présents

5 - Quelles initiatives collectives pour impulser la coopération décentralisée tuniso-française ?

Proposition de contenu/ intentions des membres du groupe-pays/ débat entre les intervenants – participants.

6 - Adoption d'une « feuille de route » pour les mois à venir

Synthèse et conclusions

Informations et inscriptions : Hajer SKAH
h.skah@cites-unies-france.org

I. Accueil et propos introductifs

M. Bertrand Gallet a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a remercié S.E.M. Khémaïs Chammari, ambassadeur de Tunisie auprès de l'UNESCO, Mme Zohra Ladgham, chargée d'affaires a.i. à l'ambassade de Tunisie en France, et M. Jean-Michel Despax de leur présence à cette réunion.

S.E.M Khémaïs Chammari a ensuite évoqué la situation actuelle en Tunisie en vue de l'élection de l'Assemblée constituante le 23 octobre prochain : 218 sièges sont à pourvoir et 1 600 listes candidates ont été déposées. S.E.M. s'est exprimé sur différents points :

- Sur le plan de la logistique, la **situation reste très complexe** au vu du nombre très important de listes déposées. Ce foisonnement reflète le développement de la démocratie en Tunisie mais le mode de scrutin mis en place a été conçu pour ne pas favoriser les formations ayant une certaine notoriété.

- L'idée même de **coopération décentralisée** est remarquable, il s'agit d'un levier très important pour l'avenir de la coopération franco-tunisienne, toutefois, la notion de coopération décentralisée souffre encore de méconnaissance, y compris dans les milieux politiques et associatifs de nos pays.

- La **période de transition** que vit actuellement la Tunisie implique rupture et continuité, le meilleur et le pire sont possibles. L'échéance du scrutin va permettre une première clarification ; il est notable que le débat institutionnel ait pris le devant de la scène, le décret de loi sur les partis, le nouveau code électoral sont un soutien aux acquis de la révolution mais tout ce travail a éclipsé ce qui est l'essentiel : les dimensions économiques et sociales, avec un coup très dur porté au tourisme, l'effort doit être fait au niveau des gouvernorats les plus exposés. Une fois cette échéance obtenue (l'élection de l'assemblée constituante) nous reviendrons aux problèmes essentiels qui sont ceux de la situation économique et sociale qui ont joué un rôle décisif dans la chute de Ben Ali.

Mme Zohra Ladgham a pris la parole en rendant hommage à S.E.M. Khémaïs Chammari pour son courage, sa persévérance, sa fidélité à ses idées en fervent adepte des droits de l'Homme, et son endurance durant toutes ces années.

Le président du groupe-pays a ensuite souligné les difficultés rencontrées lors de ces dernières années dans le domaine de la coopération décentralisée en Tunisie : avant la révolution, le gouvernement tunisien regardait ces relations de coopération avec méfiance, en conséquence, beaucoup de coopérations étaient pour une part en sommeil. En ce sens, la révolution a rouvert la voie à de nouvelles coopérations : il y a aujourd'hui une possibilité de redonner un renouveau important à la coopération décentralisée en Tunisie. M. Bertholet a souligné les difficultés rencontrées après la révolution, du fait que les collectivités tunisiennes impliquées dans des partenariats de coopération décentralisée sont aujourd'hui, pour la plupart, délégitimées. Concernant les délégations spéciales, certaines sont très demandeuses alors que d'autres sont dans une position attentiste ; pour exemple, la municipalité d' El Jem n'avait jusque-là pas été dissoute, toutefois le maire lui-même ne savait pas ce qu'allait devenir sa municipalité, il a finalement démissionné il y a peu de temps. Cela traduit la complexité de la situation politique actuelle. M. Bertholet a conclu cette introduction sur le fait que les collectivités

sont très attentives à ce qui se passe actuellement en Tunisie, et que lors du colloque sur la décentralisation et la démocratie locale qui s'est récemment tenu à Hammamet, les interlocuteurs tunisiens ont démontré à la fois une appétence pour la coopération décentralisée mais aussi des questionnements sur cette thématique peu connue du grand public.

M. Bertrand Gallet a ajouté que le débat sur la décentralisation ne semble pas encore à l'ordre du jour en Tunisie compte tenu de la période de transition que connaît le pays.

2. Actualité institutionnelle et politique en Tunisie, par Mme Sabrina Aubert, MAEE, et M. François-Xavier Tilliette, MAEE

Mme Sabrina Aubert a apporté un éclairage sur la situation politique à l'approche de l'élection de l'assemblée constituante. Le Premier Ministre tunisien a récemment rappelé que les transitions démocratiques en Europe s'étaient aussi faites en plusieurs années, les soubresauts sont normaux. Concernant la situation géopolitique régionale, entre 300 000 et 500 000 personnes fuyant les violences en Libye ont franchi la frontière tunisienne. Des familles de Libyens ont été accueillies par les Tunisiens, des blessés libyens sont également soignés dans les hôpitaux et cliniques tunisiens. De façon générale (gestion des personnes déplacées, calendrier électoral...), les Tunisiens font preuve d'une grande maturité dans la gestion de leur période de transition. Par exemple, la liste électorale a été réalisée en quelques semaines alors qu'une année est nécessaire en France pour effectuer les mises à jour. Enfin, l'annonce en février puis la ratification en juin par le gouvernement de transition de 4 conventions internationales liées aux droits de l'homme : la convention contre la torture ; la convention sur les disparitions forcées ; le Statut de Rome portant sur la Cour Pénale Internationale ; les protocoles non obligatoires annexés au Pacte international relatif aux droits civils et politiques constituent un signal fort à l'attention de la communauté internationale.

M. François-Xavier Tilliette, chargé de coopération au MAEE, a rappelé que la France est le premier partenaire de la Tunisie. Ces deux pays sont proches et ont des intérêts communs, environ 1 250 entreprises françaises travaillent avec la Tunisie. Depuis le mois de janvier cette coopération s'est traduite par un nombre de visites ministérielles record (une quinzaine), signe évident du soutien que la France souhaite apporter à la transition tunisienne.

La France avait fait des propositions à la Tunisie autour de 3 piliers :

- aide à la transition démocratique
- économie
- échange entre organisations de la société civile

Compte tenu des difficultés économiques, et principalement avec la baisse du tourisme, la France a proposé une aide budgétaire qui sera mise en œuvre par l'AFD. Une autre initiative de la France est de profiter de la présidence du G8 pour lancer le **Partenariat de Deauville** qui consiste à aider les pays en transition (Egypte, Tunisie, Maroc, Jordanie et plus récemment la Libye). Plusieurs types d'organismes vont aider ces pays:

les pays du G8, les organisations internationales et les pays de la région qui ont accepté de participer à ce projet (pays du Golfe, Turquie). Ce partenariat est structuré autour de grands domaines : état de droit, institutions, décentralisation, société civile, éducation et formation, développement économique et intégration régional. Il comporte donc des volets politiques et économiques : les ministres de l'Economie de l'ensemble des pays du **Partenariat de Deauville** se sont réunis à Marseille le 10 septembre. Les institutions financières internationales ont annoncé une aide de 38 milliard de dollars. La réunion politique s'est ensuite tenue le 20 septembre à New York, en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU.

La Tunisie a présenté sa stratégie en trois phases : une phase d'urgence, une phase de transition (2013-2014) et enfin une phase d'émergence en 2015 pour lancer un processus de convergence avec les pays développés. Une somme de 425 millions d'euros a été mise en œuvre par l'AFD jusqu'à 2013 pour ce partenariat. L'AFD a d'ores et déjà mis en place une aide sectorielle de 185 M € concentrée autour de deux volets : l'emploi et le secteur financier. Par ailleurs, le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Tunis a réorienté son action autour de 5 priorités en cohérence avec le soutien que la France souhaite apporter à la transition démocratique en Tunisie :

1. Nouer un lien entre les organisations de la société civile. L'ambassade a organisé un forum franco-tunisien des organisations de la société civile (une deuxième édition est prévue à Nice en mars 2012). Le MAEE a répondu à la crise tunisienne avec une rapidité sans précédent : un fonds social de développement de 500 000 euros a été débloqué pour deux ans pour aider la société civile tunisienne durant la transition.
2. Appuyer le processus démocratique et développer la formation et l'échange d'expertise à la fois avec l'administration et les acteurs du débat démocratique.
3. La formation constitue le noyau dur de la coopération franco-tunisienne, un développement de bourses pour étudiants, d'aide à la formation professionnelle/coopération universitaire est prévu.
4. Les échanges culturels, un projet d'institut culturel est notamment en cours dans le centre de Tunis.
5. La coopération linguistique et la francophonie.

M. Jean-Michel Despax a rappelé que la coopération décentralisée est le fruit d'une volonté forte des collectivités française d'interagir avec les collectivités tunisiennes, et que la transition démocratique actuelle ouvre de nouvelles opportunités bien que le paysage soit encore trop flou pour identifier les partenaires et les mobiliser.

La parole a ensuite été ouverte sur les attentes de ce groupe, les différents participants ont relevé plusieurs points importants :

- Concernant l'élection d'un Président, il a été expliqué qu'un Président sera élu à la suite de l'adoption de la constitution.
- Deux paradoxes sont à souligner concernant l'élection : premièrement, cette opération se fait dans des conditions record d'inscription sur les listes électorales. Plus de 40 % des personnes potentiellement électeurs et électrices se sont inscrites ; deuxièmement, la

parité a été votée, et ce principe essentiel a été accepté par tous.

- Au sujet des partenariats de coopération décentralisée depuis la révolution, deux nouveaux projets ont été recensés : le département de l'Hérault avec Médenine et le département de Saône-et-Loire avec Sidi Bouzid.

En somme, il convient de rappeler que la décentralisation n'est pas le problème qui se pose en urgence dans cette période de transition démocratique, il s'agit d'une question de second plan mais qui se posera dès que la situation sera stabilisée. Il est également remarquable que les institutions tunisiennes aient résisté.

Conclusion

M. Bertholet a conclu le tour de table en constatant que les institutions de la société civile sont moins bouleversées aujourd'hui pour poursuivre leurs partenariats de coopération que les collectivités territoriales. Beaucoup de potentialités existent et il faut trouver les moyens de retrouver les canaux de la reprise des actions de coopération décentralisée, il faut aussi pouvoir mettre en place de nouveaux partenariats. Cités Unies France a un rôle central à jouer. Il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir à de nouveaux modes d'action pour la coopération décentralisée franco-tunisienne et à la recherche des bons interlocuteurs pour remettre en place les canaux de ces coopérations. Il convient notamment, là où les coopérations existent déjà, de ré-impliquer les associations locales pour tenter de réactiver les projets en cours, notamment dans le domaine de la culture. Pour une organisation cohérente de cette coopération avec les pouvoirs d'Etat et entre les collectivités, il faudra vraisemblablement organiser un événement particulier en 2012.